



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 4 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatre du mois de décembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Luc REBY (Garde Champêtre Chef) – Françoise SCHEEPERS (Secrétaire de Mairie)

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 octobre 2015

Le montant d'augmentation de la redevance SICTOM, indiqué au dernier point des questions diverses, est erroné et est à supprimer.

Le compte rendu d'octobre est approuvé en tenant compte de cette modification.

POINT n°1 : Travaux en cours

- **Eclairage des remparts** : Monsieur le Maire informe que les tranchées ont été réalisées par Gérard VENUAT, agent chargé des travaux de terrassement. La pose des gaines est prévue le 9 décembre prochain par la société CEE, sous le contrôle du SDE03. L'éclairage sera effectif en janvier 2016 si tout va bien.
- **Parc animalier** : Le matériel de tarière n'est pas prêt, cette pièce réalisée sur mesure est indispensable pour planter les pieux de clôture du parc ; de ce fait, les employés sont bloqués dans leur avancée.
- **Décoration de Noël** : Compte tenu de ce contretemps (tarière non livré), les employés du service technique pose les guirlandes de Noël avec un peu d'avance.
- **Assainissement** : Gérard VENUAT et Xavier GOHLER ont terminé le raccordement d'assainissement collectif au lieu-dit Les *Tanneries*. Cet aménagement permettra à trois habitations d'être raccordées.

POINT n°2 : Parcelle AD 25 et AD 26

Monsieur le Maire informe l'assemblée que **trois projets potentiels** peuvent voir le jour sur le terrain nu dont la commune s'est rendu propriétaire, depuis octobre :

- 1/ M. T. FLEAUX, PDG de la SAS AINECO (Intermarché) demande l'acquisition d'une bande de terrain de 10 mètres de large, jouxtant le supermarché, dans le but de créer un quai de déchargement et de reconfigurer le lieu de stockage des marchandises. M. T. FLÉAUX s'est engagé à prendre en charge les frais liés à au décaissement du terrain, à l'empierrement et à la réalisation des enrobés sur la partie communale.

Le Conseil Municipal après délibération décide de céder une bande de terrain au prix de 10 €/m² sachant que M. T. FLÉAUX s'est engagé à prendre en charge les

frais liés au décaissement du terrain, à son empiérement et à la réalisation des enrobés sur la partie communale.

- 2/ M. M. BOUCAUMONT, Pharmacie du Porche, est intéressé par l'acquisition d'une partie de terrain afin de disposer d'une pharmacie fonctionnelle et accessible. L'étude de projet en est à ses prémices et pour la réflexion sur sa faisabilité, il est nécessaire de connaître le montant d'acquisition du terrain.
Monsieur le Maire demande à M. Mayeul BOUCAUMONT de sortir de la salle de Conseil, afin de délibérer sans parti-pris.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de céder une partie de terrain viabilisé au prix de 18 €/m². Le Conseil Municipal précise que les parcelles AD25 et AD26 doivent avoir comme destination un projet industriel ou commercial afin de favoriser le développement économique d'Ainay-le-Château. Pour les projets de construction d'une habitation, l'éco quartier a été conçu pour répondre à ce type de demandes.

- 3/ Projet privé de Résidences pour Séniors d'environ 5 000 m² : Monsieur le Maire et ses adjoints ont pris connaissance d'un projet de création d'une résidence, par un investisseur privé qui souhaite créer des habitations individuelles avec un centre commun (avec gardiens pour assurer la protection du site). Le projet est à ses débuts. L'éco-quartier lui semblait un peu étroit pour réaliser le projet ; le terrain AD25 et AD26 correspond à ses besoins. Il y aurait 12 logements, 2 de 60 m² à 80 m², 4 de 49 m² et 6 de T1bis. L'investisseur potentiel s'est montré très enthousiaste. Son projet est intéressant, à dimension humaine. Une étude de faisabilité est en cours et le montage financier sera présenté en mars ou avril prochain.
- Monsieur le Maire souligne à l'assemblée que ce projet répond à une demande du territoire ; les personnes âgées sont souvent contraintes de partir d'Ainay-le-Château, à l'heure de la retraite, car aucune structure n'existe actuellement pour les accueillir. Un financement privé est une aubaine pour le village. Monsieur le Maire informe que la Municipalité peut se montrer partie prenante du projet d'une manière ou d'une autre car cela aura une répercussion sur l'économie du village. Une réflexion sera engagée dès lors que la faisabilité de cette résidence sera démontrée.

POINT n°3 : Elections régionales

Monsieur le Maire communique le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre prochain. Ouverture du bureau de vote à 8h00, fermeture à 18h00. Dépouillement dès 18h00.

POINT N°4 : Cérémonie de Remise des Médailles du travail

- Monsieur le Maire informe qu'une remise de médailles du travail aura lieu le 18 décembre à 18h30 en présence des élus, des employés et leur conjoint et de la presse locale. Cela concerne :
 - Mme Christiane CHOLLET, ATSEM, échelon argent, pour 20 ans de services,
 - M. Gérard VENUAT, M. Jean-Michel JACQUET et M. Jean-Luc REBY, adjoints techniques et garde champêtre, échelon vermeil, pour 30 ans de services,
 - M. Marc SIGNORET, conseiller municipal de 1983 à 2008 et adjoint au maire depuis 2008, pour 30 ans.
- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le 10 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

POINT N°5 : Salaire

Monsieur le Maire est avisé par le Centre des Finances Publiques de Cérilly qu'une procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur

des travailleurs privés d'emploi a été mise en place. Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, décide, à l'unanimité, d'approuver ce service gratuit et de le mettre en place.

POINT N°6 : Avenant au PV constatant la mise à disposition des biens meubles et immeubles

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une proposition d'avenant au procès verbal, signé le 17 novembre 2013, qui modifierait l'article 3 « droits et obligations » ; la Communauté de Communes prendrait en charge les dépenses d'entretien courant et de réparations nécessaires à la préservation des biens mis à disposition gracieusement dans la limite du taux d'utilisation du bien et outre les bâtiments scolaires et périscolaires, la commune d'Ainay-le-Château mettrait à disposition la salle annexe à la mairie, la salle nommée « aide du soir » à l'étage de la mairie ainsi que la salle de la maison des chaumes.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'avenant n°1 au procès-verbal constatant la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

POINT N°7 : Convention de mise à disposition de service suite au transfert partiel des compétences école et voirie

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une modification dans la mise à disposition de services suite au transfert des compétences école et voirie.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les termes de la nouvelle convention relative à la mise à disposition des agents consacrant une partie de leur temps de travail aux compétences école et voirie.

POINT N°8 : Redevance fourrière pour chiens

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la nécessité de s'acquitter de la redevance annuelle « Fourrière pour chiens » pour 2016, dans le cadre de la convention établie entre la municipalité et la S.P.A. du Cher.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, accepte de régler la redevance forfaitaire au titre de l'année 2016 qui s'élève à 542 € (cinq cent quarante-deux euros) par mandat administratif, à la SPA du Cher sis « Les 4 vents » à BOURGES.

POINT N°9 : Concours du receveur municipal – attributions d'indemnités 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accorder l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, cette décision faisant suite à la période actuelle de restriction budgétaire et à la baisse des dotations de l'état.

Questions diverses

- 1) **A.T.D.A. :** Monsieur le Maire a rencontré M. GALOIS, Technicien départemental en charge de la voirie, pour déterminer les chemins à refaire en 2016, en partenariat avec la Municipalité et la Communauté de Communes. Une liste non exhaustive a été établie.

- 2) **Terrain Consorts LAVALETTE** : Depuis 2009, la Municipalité d'Ainay-le-Château se bat pour faire entretenir le terrain situé rue des fossés, de 1 053 m², qui est en friche. Cela occasionne des désagréments aux habitants de la Grande rue qui jouxtent ce terrain. Les sœurs LAVALETTE, n'étant pas en mesure, d'en assurer l'entretien, ont déjà émis le souhait de vendre leur bien 15 000 €. Le terrain étant encaissé, non viabilisé et non entretenu, la commune décide de faire une proposition d'acquisition à 3 000 €. Un courrier leur sera envoyé dans ce sens.
- 3) **Tourisme** : Mme C.TREBOSC précise que la Communauté de Communes a décidé d'allouer une aide à l'office de tourisme afin de pourvoir en personnel, tous les points I, du 14 juillet au 15 août. Ce personnel posséderait les aptitudes nécessaires en tourisme, disposerait d'un contrat saisonnier et se rendrait sur l'ensemble du site touristique du Pays de Tronçais.
- 4) **SICTOM** : Les responsables communaux du SICTOM, Mme I.COINE et M. T.TRUFFY se sont rendus à une réunion le jeudi 3 décembre où il a été décidé d'un seul ramassage par semaine les lundis, à compter du 1^{er} janvier en Centre Bourg. La redevance passera ainsi de 95 € à 78 €/pers. soit une économie de 17 euros. Il a été évoqué également le projet de deux facturations par an, en mars et en septembre. Les communes feront l'objet d'une redevance à 1 € par habitants, cette taxe serait liée à l'occupation de la salle des fêtes. La répercussion, ou non de cette taxe est au choix de la commune. Le SICTOM estime qu'il pourrait être lié à l'occupation des salles des fêtes qui génèrent souvent beaucoup de déchets non triés.
- 5) **Maison laissée à l'abandon** : Une maison, rue de Salvert, est délaissée et régulièrement squattée ce qui inquiète les habitations voisines. M. JL REBY informe qu'il n'y a pas d'héritiers et que la succession n'est pas achevée, il y a peu de choses à faire dans ce cas précis.

Le prochain conseil municipal n'est pas fixé.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.